

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
|  |  | ROUEN HOCKEY ELITE 76 DOSSIER INSCRIPTION Saison 2016 – 2017 ESPOIRS |  |  |
|--|---|---|---|---|

| | | | | | |
|----------------------------|--|--|--|----------------|--|
| N° Licence | | Taille : | | Poids : | |
| Etat Civil LICENCIÉ | | | | | |
| Nom Licencié | | Prénom Licencié | | | |
| Date de Naissance | | Lieu de Naissance | | | |
| | | Nationalité | | | |
| Adresse | | | | | |
| Code Postal | | Ville | | | |
| Téléphone | | | | | |
| Domicile | | Mobile Joueur | | | |
| | | | | | |
| Autre personne | | Tel autre personne | | | |
| Email 1 | | | | | |
| Catégorie | | <input type="checkbox"/> Surclassement simple OBLIGATOIRE pour les Espoirs | | | |

Pièces à fournir

- 2 timbres à 0.80 €
- 1 photo d'identité (nom, prénom, date de naissance et catégorie au dos)
- 1 certificat médical de moins de 3 mois (inclus dans ce dossier ou volant **avec N° au conseil de l'ordre du médecin**)
- Le dossier de **surclassement simple**
- **Vos règlements :**
 - Chèque de 140€ à l'ordre du **CHAR** (licence et frais de dossier)
 - Chèque de cotisation de 380€ à l'ordre du **RHE**, et à remettre au **RHE**

Certificat médical

Je soussigné, Docteur

N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire).....

Certifie avoir examiné le joueur

Et qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace.

Allergies ? OUI / NON *

Antécédents ou maladies chroniques OUI / NON *

Traitement habituel ? OUI / NON *

** Rayez la mention inutile*

Si vous avez répondu OUI à au moins l'une de ces questions, merci d'adresser un certificat médical sous pli cacheté au nom du Docteur Bernard CAUCHOIS (médecin du club).

LeàSignature du Médecin.....

Cachet du médecin

Droit à l'image

Je soussigné, M. Mme **joueur majeur** AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1) le CHAR et le RHE à publier mon image dans le cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.

Signature

(1) rayer la mention inutile

Déclaration à remplir et à signer

Je soussigné..... autorise les responsables du Rouen Hockey Elite à faire pratiquer sur ma personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.

Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis Rue Roger Salengro – 92130 Issy les Moulineaux.

Signature

Règlement Intérieur

Pour le bon déroulement des activités, le club demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs s'engagent :

- A faire respecter l'éthique sportive et à expliquer la politique définie par le club,
- A veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent,
- A assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînement, encadrement et formation des équipes),
- A suivre les formations demandées par les dirigeants,
- A informer les dirigeants de tout évènement survenu au sein de l'équipe.

Le joueur s'engage :

- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A suivre sérieusement toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- **A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encounter,**
- **A régler les frais** relatifs au **transfert** de licence ou **prêt** (à l'exception des joueurs du CDF),
- A avoir de façon générale un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club,
- ***A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)***
- ***A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.***
- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et du matériel.
- **Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le Médecin du Club établit un certificat justifiant que l'état de santé du joueur ne permet plus la pratique du hockey pendant 3 mois consécutifs.**
- **La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.**
- **Nous vous rappelons que le surclassement est de la responsabilité exclusive des entraîneurs.**

Chaque membre s'engage lors de son adhésion, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par Rouen Hockey Elite 76. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur sans avertissement préalable.

Rouen le,

Signature Joueur

ROCEDURE DE SURCLASSEMENT ET FICHE MEDICALE

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de surclassement **quelle que soit la discipline pratiquée.**

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ/ HOCKEY LUGE

le dossier de surclassement se compose de deux parties distinctes :

A – DOSSIER DE SURCLASSEMENT (recto – verso)

- ⇒ recto : informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le surclassement
- ⇒ verso : fiche d'aptitude

B – FICHE MEDICALE (partie à détacher par l'adhérent)

Document que le licencié doit (après qu'elle ait été dûment complétée par le médecin examinateur) remettre à son club **sous enveloppe cachetée portant mention des noms, prénom, club du licencié**

A) SIMPLE SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et les parents du licencié
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter l'encadré ❶ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale.
- 4) Le licencié détache la fiche médicale qu'il place dans une enveloppe cachetée, portant *nom – prénom – club* du licencié concerné. Il remet cette enveloppe avec la seconde partie du dossier aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. **Attention, dans le cas où le médecin de Ligue s'opposerait au surclassement, il informerait immédiatement le club. Ce dernier sera tenu d'informer le service des licences de ce refus.**

Dans l'hypothèse où le surclassement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel Iclub, le surclassement.

- 6) Le club adresse au médecin de Ligue – voir liste fournie – le dossier complet (le dossier de surclassement et l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'aptitude). **Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin de ligue, le dossier complet est à envoyer au médecin fédéral national par mail.**
- Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin de Ligue **ou à défaut le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera alors le club et le service des licences en renvoyant l'encadré 2 avec l'avis défavorable. Si le médecin de ligue ou à défaut le médecin fédéral national ne s'oppose pas au surclassement, il ne retournera aucun document au club et au service des licences.** La fiche médicale est conservée par le médecin de Ligue.

B) FICHE MEDICALE U16* et U21*

*concerne les joueurs de hockey 1 ère année de la catégorie U17 et 1 ère année Sénior



ATTENTION

La fiche médicale devra être adressé par MAIL (1) au médecin de ligue

La fiche médicale U16 sert aussi pour le surclassement U16 (1 ère année U17)

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et les parents du licencié si le licencié est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du **MEDECIN DE SON CHOIX**.
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter l'encadré ❶ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale.
- 4) Le licencié détache la fiche médicale qu'il place dans une enveloppe cachetée, portant *nom – prénom – club* du licencié concerné. Il remet cette enveloppe avec la seconde partie du dossier aux dirigeants de son club
- 5) Le club adresse au médecin de Ligue (voir liste fournie) par mail le dossier complet . Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin de ligue, le dossier complet est à envoyer au médecin fédéral national par mail.
- 6) Le **médecin de ligue** ou à défaut le médecin fédéral national est tenu de vérifier le dossier, de compléter l'encadré ❷ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale et de la retourner au club. La fiche d'aptitude devra être conservée par le club.
- 7) Après étude du dossier par le médecin de Ligue ou à défaut le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera alors le club et le service des licences en renvoyant l'encadré 2 avec l'avis défavorable. Si le médecin de ligue ou à défaut le médecin fédéral national ne s'oppose pas à l'aptitude, il ne retournera aucun document au club et au service des licences. La fiche médicale est conservée par le médecin de Ligue.



DOSSIER DE SURCLASSEMENT

Ce dossier concerne :

Nom : Prénom :

numéro de licence : Nom de Association

licencié depuis : ans

date de naissance : discipline pratiquée :

adresse de l'Association (pour retour du dossier visé par les médecins) :

.....

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE (les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

Surclassement

Double-surclassement

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale, d'un développement statur pondéral équivalent à la catégorie de jeu (s'aider pour cela des courbes taille/poids à la fin du carnet de santé) et d'une adaptation correcte à l'effort (Indice de Ruffier inférieur à « 8 »)



FICHE D'APTITUDE
Surclassement et Fiche médicale U16-U21

1

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement et surclassement U16

apte

inapte

Fiche médicale U16 U21

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

2

AVIS DU MEDECIN FEDERAL DE LA LIGUE

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement et surclassement U16

apte

inapte

Fiche médicale U16 U21

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin de ligue

3

En absence du Médecin de ligue **AVIS DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL**

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement et surclassement U16

apte

inapte

Fiche médicale U16 U21

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin fédéral

**Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club,
accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club**

FICHE MEDICALE U16(et surclassement U16)- U21

Nom et prénom de l'adhérent :

date de naissance : __ / __ / ____

nom du club :

confidentiel médical

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille.....

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) Clinique :
- d) Epreuve fonctionnelle : Indice de RUFFIER= $(P0+P1+P2) - 200 / 10$
Pouls au repos, PO =
Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes
Pouls dès la fin de l'effort, P1 =
Pouls une minute après l'effort, P2 =

Résultats : de 0 à 2 : athlétique - de 3 à 5 : bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 : adaptation moyenne - au delà de 10 : adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une contre-indication au surclassement

4- Examen locomoteur :

- e) Rachis (radios au moindre doute) :
- f) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) :
- g) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- h) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- f) Autres sports pratiqués :
- g) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- h) Niveau scolaire :
- i) Sommeil :
- j) Traitements en cours :

6- Motif de la demande :

.....
.....

7- ECG obligatoire-compte rendu:

.....
.....

8- Examens complémentaires éventuels :

(échocardiogramme, EFR, épreuve d'effort.....)

.....
.....

Nom du médecin examinateur :

Fait à,le

*Cachet et signature
du médecin*